



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 28 Mai 2008

Date de la convocation 20 Mai 2008	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes de Cabrières
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean Noël, M. GARCIA Alain, M. MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle BRIGNAC : M. JURQUET Henri, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : Mme BENEZETH Ingrid, Mme FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, M. SEGURA René, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, CEYRAS : M. LACROIX Jean Claude, M. GABORIT Jean Luc, Mme. FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie Hélène, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, Mme HUBERT Myriam, M. MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude Mme DELEUZE Elisabeth, FONTES : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, MIRET Christiane, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M. VIALA Daniel, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M. SOTO Bernard, M. QUEROL Jean François, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. MILLET Stéphane, M. LEBREAU Jean Jacques, PERET : M. MONTAGNE Jacques, M. AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M. COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M. RIGAUD Christian, VALMASCLE : M. VALENTINI Gérald, Melle VALENTINI Martine,</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. MARTINEZ Christian à M. JURQUET Henri M. OLLIER Pierre à M. VIALA Daniel M. BARDEAU Francis à M. DRUART David M. BILHAC Christian à M. MONTAGNE Jacques</p>		

Objet : Accueil de loisirs Intercommunal sans hébergement – Pôle primaire de Clermont l'Hérault - Convention de prestation de service avec la Commune de Saint Félix de Lodez

Monsieur BRUN informe le conseil que la commune de Saint Félix de Lodez a fait part de son souhait de pouvoir offrir chaque année aux enfants de ses administrés :

- plusieurs semaines de quinzaine aquatique
- plusieurs semaines loisirs pour les 8-11 ans et ce, pendant les vacances d'été
- plusieurs semaines loisirs pour les 12 ans et plus et ce, pendant les vacances d'été

Afin de permettre l'accueil de ces jeunes enfants, Monsieur BRUN propose au conseil communautaire un projet de convention de prestation de service à intervenir entre la communauté de Communes du Clermontais et la commune de Saint Félix de Lodez.

Cette convention de prestation de service a pour objet de définir les modalités pratiques de cette mise à disposition et notamment de fixer les obligations financières qui pèsent sur la commune de Saint Félix de Lodez à savoir :

- Versement à la Communauté de Communes du Clermontais d'une somme qui sera calculée en application de la politique tarifaire extra communautaire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de prestation de service à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais et la commune de Saint Félix de Lodez telle que présentée,

AUTORISE le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.